

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 303 portant expulsions du Territoire de la Cote Française des Somalis

n° 303

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1953

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du Territoire de la Côte Française des Somalis, les personnes dont les noms suivent: Mohamed Dirieh, Somali Gadabourci Rer Mohamed, né à Borama (Somaliland) vers 1931, fils de Dirieh Dijribil et de Amina Ahmed; Mohamed Abdi, Somali Issaack Aberaoual Djibril Abocor, né à Borama (Somaliland) vers 1933, fils de Abdi Warsamé et de Barni Coulmier; Issa Houssein, Somali Issa Ma enr à Zeilah (Somaliland) vers 1935, fils de Houssein Amarkac et de Abido Rialleh ; Mahamed Abdillahi, Somali Darot Guelmis Rer Waiss, né à Djidjiga (Ethiopie) vers 1928, fils de Abdillahi Ahmed et de Amina Noeuh; Djama Aden, Somali Issaack Aberaoual Rer Logué Rer Beilé Rer Isman, né à Hargueissa (Somaliland) vers 1933, fils de Aden Abdillahi et de Moumina Houssein ; Abdillahi Barkadle, Somali Gadabourcy Mahad Asse Rer Mohamed Galal Houiné, né à Borama (Somaliland) vers 1933, fils de Barkadlé Elmi et de Aoua Nour ; Abdi Moussa, Somali Issaack Abéraoual Rer Abané Rer Bouralé Bah Ayoub, né à Argueissa (Somaliland) vers 1935, fils de Moussa Djama et de Fatmo Ragueh. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.